



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

du mardi 25 juin 2019 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne

| | |
|----------------------------|---|
| <u>Présidence</u> : | M. Jean-Marc DUCRET |
| <u>Présents</u> : | 40 conseillers sur 49, Monsieur le Président compris |
| <u>Excusés</u> : | Stefano Bertolini (CSP), Joey Horacsek (CSP), Caroline Jordan (PLR), Jean-David Pelot (GCI), Zoé Philipona (CSP), Maria Alice Reymond (CSP), Jean Roy (CSP), Monique Treier-Denizot (PLR) |
| <u>Absents</u> : | Jean-Paul Forestier (PLR) |

M. Jean-Marc DUCRET, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Greffe, **Mme Florence Mouron** Boursière, ainsi que notre huissier **M. Sébastien Mercier** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen** de Police Riviera, à la presse ainsi qu'au public.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 09/2018-2019** – sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2018
- 3. Préavis N° 10/2018-2019** – sur la gestion et les comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 4. Préavis N° 11/2018-2019** – relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera
- 5. Préavis complémentaire N° 12/2018-2019** – relatif au préavis N° 08/2017-2018 sur la zone réservée instituée sur les parcelles sises hors périmètre de centre et son règlement
- 6. Préavis N° 13/2018-2019** – relatif à une demande de crédit de CHF 46'509.- concernant la pose d'une barrière sur le mur sud et le goudronnage de l'allée du cimetière
- 7. Préavis N° 14/2018-2019** – relatif à une demande de crédit de CHF 158'382.50 concernant l'étude et la mise à l'enquête publique du projet de transformation de la grande salle et la création d'un accueil parascolaire

8. Réponse à la motion déposée par M. J.-P. Ramseier concernant la parcelle « Les Championnes »

9. Faisabilité d'une étude de fusion des quatre communes du Cercle

10. Motions et postulats

11. Elections statutaires

- a. du président pour 2019-2020
- b. du 1^{er} vice-président pour 2019-2020
- c. du 2^{ème} vice-président pour 2019-2020
- d. de 2 scrutateurs pour 2019-2020
- e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2019-2020
- f. de la commission de gestion pour l'exercice 2019
- g. de la commission des finances pour l'année 2019-2020
- h. de la secrétaire

12. Communications du Bureau du Conseil communal

13. Communications de la Municipalité

14. Propositions individuelles et divers

Le Président propose de modifier l'ordre du jour étant donné que la Municipalité a retiré le préavis N°14 et simplement de supprimer le point N°7. La modification est acceptée à la majorité.

Le Président passe la parole à **M. le Syndic** qui a une communication à faire concernant le retrait du préavis N° 14/2018-2019.

Communication de M. le Syndic :

La Municipalité informe le Conseil communal de sa décision de retirer le préavis N°14/2018-2019 relatif à une demande de crédit pour l'étude de transformation de la grande salle et la création d'un accueil parascolaire.

Au vu des multiples réactions négatives d'une part importante de Conseillères et Conseillers communaux face à ce préavis, la Municipalité a préféré mettre le projet en attente et ce jusqu'au résultat de l'enquête publique du PAC Lavaux, plus précisément le changement d'affectation de la parcelle « La Championne ». Comme annoncé, ce processus s'annonce cependant long et complexe.

Au regard de ce qui précède, la Municipalité informe qu'elle cesse donc également de travailler sur le projet de transformation de la grande salle, le projet tel que présenté à ce jour n'étant en aucun cas abandonné.

De plus, étant donné les délais importants que l'enquête publique du PAC Lavaux risque d'engendrer, la Municipalité se chargera de trouver une solution provisoire satisfaisante pour l'accueil parascolaire, car, pour rappel, la structure actuelle est insuffisante.

Le Président remercie **M. le Syndic** et demande s'il y a des questions.

M. Y. Vallotton demande ce qu'il en est des frais déjà engagés jusqu'à aujourd'hui et où est-ce que ce sera inscrit.

Mme E. Neyroud répond qu'il y a un fonds de réserve d'environ CHF 900'000.- pour les frais de rénovation de la grande salle et que ces montants seront alloués à ce compte.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 :

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.

Corrections :

M. P. Mayor revient sur le texte suivant page 11 : « l'Agenda 30 ». Il demande la correction suivante : « l'Agenda 2030 ».

Le PV est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

/

2. Préavis N° 09/2018-2019 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2018

Le Président rappelle que chaque membre du Conseil a reçu le rapport de la commission de gestion.

Le Président prie le rapporteur de la commission de gestion, **Mme D. Morel**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document.

Le Président remercie les membres de la commission pour leur important travail, puis ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Le Président passe en revue le rapport de gestion, page par page, les Conseillers étant invités à poser au fur et à mesure leurs éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. J. Troxler commence par adresser ses félicitations pour les résultats positifs qu'il a pu lire mais conteste le cash-flow qui n'est malheureusement pas de CHF 3'500'000.- car les prélèvements ont été comptés en positif.

M. J. Troxler remarque aussi qu'il y a des amortissements supplémentaires de CHF 500'000.-. Cependant, dans le rapport page 59, il s'agit de CHF 1'600'000.-. Il demande à ce que ce soit corrigé.

M. J. Troxler émet le souhait d'avoir un modèle de comptabilité harmonisé ; un compte de bilan, un compte de fonctionnement et un compte des investissements. Selon lui ce serait beaucoup plus facile à contrôler.

M. J-L. Ducret explique qu'en ce qui concerne les amortissements, il y a une part qui est prise sur les fonds de réserve. Ce chiffre est donc juste.

Pour l'autre question, il reconnaît que sur le tableau excel il y a malheureusement un + à la place d'un - ce qui influence énormément notre auto-financement lequel reste quand même de CHF 1'500'000.-. Ces tableaux sont extra-comptable et sont tenus sur des documents excel. Il reconnaît l'erreur.

En ce qui concerne le plan comptable, **M. J-L. Ducret** explique qu'ils sont obligés de suivre les règles cantonales qui sont imposées. Il reconnaît que le plan comptable utilisé n'est pas toujours très logique mais qu'ils n'ont pas le choix. Le seul choix est de tenir des tableaux extra-comptables. Il dit avoir compris le souhait de **M. J. Troxler** par rapport aux investissements et verra si quelque chose peut être fait pour le prochain exercice.

M. J. Troxler revient sur l'erreur citée plus haut qui modifie également les indicateurs financiers. Les comptes étaient à 25% positifs dans une zone verte mais en recalculant on est dans le rouge. Il ajoute qu'il est bien de voir que nous sommes une commune saine mais que nous ne sommes ni dans le rose, ni dans le vert.

M. J-L. Ducret répond qu'effectivement ça change les indicateurs financiers par rapport aux capacités d'auto-financement. Cependant la commission des finances est informée régulièrement de la situation financière de la commune avec un taux qui avoisine les 10% pour notre commune ce qui veut dire que nous avons 10% de notre budget global qui est disponible pour les investissements. La plupart des investissements qui ont été réalisés ces deux dernières années par préavis ont pu être fait avec nos propres fonds financiers. **M. J-L. Ducret** reconnaît que ce n'est pas un pourcentage énorme, cependant on ne peut pas dire qu'on est dans le rose avec des voyants qui sont allumés. Aujourd'hui on ne peut pas dire qu'on est dans une situation qui n'est pas dans le vert.

M. J. Troxler réplique que selon lui c'est rose !

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU Préavis N° 09/2018-2019 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2018

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à la majorité
(38 voix pour, 1 avis contraire, 1 abstention)

- a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2018, tels que présentés
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée

3. Préavis N° 10/2018-2019 sur la gestion et les comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Chacun ayant reçu le rapport, **Le Président** prie **M. B. Marmy**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme A. Ducret revient sur la présentation des comptes de bilan et d'exploitation. Elle dit avoir pointé toutes les charges du compte d'exploitation et s'interroge sur la somme du « Décompte final du mandat de coordination générale 2015-2018 » (page 3 du rapport) qui détaille les deux points suivants : « montant facturé à l'ensemble de l'agglomération » CHF 79'956.- et la « part Riviera financée par la CIEHL » CHF 26'652.-. Elle dit ne pas retrouver

ce montant dans les charges d'exploitation. Elle se demande si elle a mal compris ou s'il s'agit d'une erreur.

Le syndic lui répond que ce montant correspond à la somme des années 2015 + 2016 + 2017 + 2018. Aujourd'hui nous avons les comptes 2018 et 2017 donc il faut rajouter le montant des années 2016 et 2015 pour arriver à ces CHF 26'000.-. On avait CHF 4'290.- en 2016 et CHF 5'714.- en 2015. En additionnant ces quatre chiffres le total est bien de CHF 26'652.-.

La parole n'étant plus demandée, elle est close et **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis N° 10/2018-2019** sur la gestion et les comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2018
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018

4. Préavis N° 11/2018-2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds Culturel Riviera

Chacun ayant reçu le rapport, **Le Président** prie **M. D. Prêtre**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis N° 11/2018-2019** relatif aux comptes 2018 du Fonds Culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

d'adopter les comptes 2018 du Fonds culturel Riviera

5. Préavis complémentaire N° 12/2018-2019 relatif au préavis N° 08/2017-2018 sur la zone réservée instituée sur les parcelles sises hors périmètre de centre et son règlement

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. M. Currat** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU Préavis complémentaire N° 12/2018-2019 relatif au préavis N° 08/2017-2018 sur la zone réservée instituée sur les parcelles sises hors périmètre de centre et son règlement

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité
(39 voix pour, 1 abstention)**

1. d'adopter le plan et le règlement « zone réservée selon l'article 46 LATC » tels que soumis à l'enquête publique du 22 avril au 22 mai 2017,
 2. d'adopter les modifications du règlement de la zone réservée telles qu'elles ont été soumises à l'enquête publique complémentaire du 12 janvier au 11 février 2019,
 3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.
6. **Préavis N° 13/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 46'509.- concernant la pose d'une barrière sur le mur sud et le goudronnage de l'allée du cimetière

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme E. Besson Verdan** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Ch. Volet** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Ph. Mercier a une question technique concernant le fonctionnement du Conseil communal. Il demande pourquoi cette Commission n'était composée que de 3 personnes. Il ajoute qu'habituellement les Commissions sont toutes composées de 5 personnes, même s'il ne s'agit que de quelques dizaines de milliers de francs.

Il revient sur le préambule du rapport de la Commission, et constate qu'il n'est pas mentionné quels membres de la Commission étaient présents. **M. Ph. Mercier** demande qui était présent lors de cette visite. Il lui est répondu que seuls **M. Ph. Durnat** et **M. Ch. Volet** étaient présents. Ce à quoi **M. Ph. Mercier** répond qu'il trouve qu'une Commission composée de seulement deux personnes, ce n'est pas sérieux.

Le Président explique qu'il n'y a qu'un remplaçant par parti et que si le remplaçant n'est pas là, il ne peut pas être imposé.

M. Ph. Durgnat explique que lorsque qu'il a contacté **M. J. Roy** afin de fixer un rendez-vous pour la Commission, ce dernier n'avait reçu aucun document. Il les a reçus le lendemain dans sa boîte aux lettres. Il a été convenu avec **M. Ch. Volet** la date du 27 mai d'entente avec **M. J. Roy**. **Mme E. Neyroud**, municipale, était présente, mais **M. J. Roy** n'est pas venu. **M. Ph. Durgnat** ajoute qu'il a appelé **M. J. Roy** qui lui a répondu avoir complètement oublié. **M. Ph. Durgnat** et **M. Ch. Volet** se sont ainsi retrouvés à deux.

M. J-Ph. Mouron fait remarquer qu'une autoroute traverse déjà notre village. Il trouve qu'une allée de cimetière doit rester quelque chose de vivant et non une route goudronnée. Il souhaiterait que cet endroit soit mis en valeur afin d'être un lieu reposant. Il propose de faire une réflexion sur cette allée afin d'éviter le goudronnage. Il propose plusieurs solutions qui pourraient répondre au problème de sécurité pour les personnes à mobilité réduite avec également un peu de végétalisation. Il s'oppose au goudronnage toute en acceptant que cette allée doit être rénovée.

Mme A-L. Neyroud explique que la Municipalité est partie sur l'idée du goudronnage afin de sécuriser l'accès et de faciliter l'entretien qui est difficile et coûteux. Selon elle, les autres solutions pour sécuriser cette allée seraient également en dur et sans végétation mais beaucoup plus chères que le goudronnage. La Municipalité a également choisi le goudron du fait que ce matériel est déjà utilisé sur toute la première partie du chemin. Le goudronnage permet également de mettre des caniveaux afin de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des monuments.

M. Ph. Mercier fait savoir qu'il trouve le cimetière magnifique et remarquablement bien entretenu. Il ajoute que l'installation d'une barrière lui semble nécessaire. Il souhaite demander à la Municipalité de conserver l'idée de la barrière tout en suivant l'idée de **M. J-Ph. Mouron** concernant le goudronnage.

Mme C. Neyroud pense également qu'il faut sécuriser ce cimetière qui est dangereux à certains endroits cependant elle est réticente à l'idée de poser la barrière proposée qui ne semble pas en harmonie avec le paysage. Elle propose de la scinder et de la végétaliser afin de casser la longueur de barrière.

Mme A-L. Neyroud prend note de l'idée de végétaliser une partie de la barrière. L'idée de végétaliser la barrière par la suite en cas d'impact visuel trop important avait déjà été discutée en Municipalité.

M. J-Ph. Mouron demande une suspension de la séance afin de proposer un amendement au préavis N° 13/2018-2019.

Le Président informe la salle qu'il a reçu un amendement relatif au préavis N° 13/2018-2019 (pièce annexée au présent PV). Il ouvre la discussion sur cet amendement.

Mme E. Besson Verdan propose de mettre le même revêtement qu'au sentier de Péroset. Ce à quoi **M. J-Ph. Mouron** répond que ça pourrait être une possibilité mais qu'il y en a plein d'autres.

La discussion étant terminée, **Le Président** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est pris en compte à la majorité
(39 voix pour, 1 abstention)**

Le Président passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis N° 13/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 46'509.- concernant la pose d'une barrière sur le mur sud et le goudronnage de l'allée du cimetière

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

OUI le rapport de la commission des finances

VU l'amendement du **préavis N° 13/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 46'509.-- concernant la pose d'une barrière sur le mur sud et le goudronnage de l'allée du cimetière

**décide à la majorité
(37 voix pour, 3 abstentions)**

1. d'autoriser la Municipalité à poser une barrière sur le mur sud de l'allée du cimetière,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 36'000.- à amortir sur dix ans, sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 36'000.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. de demander à la Municipalité de revoir le revêtement et l'ensemble du réaménagement de l'allée centrale afin d'éviter le goudronnage de cette zone,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

7. Le Préavis N° 14/2018-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 158'382.50 concernant l'étude et la mise à l'enquête publique du projet de transformation de la grande salle et la création d'un accueil parascolaire a été retiré par la Municipalité.

8. Réponse à la motion déposée par M. J.-P. Ramseier concernant la parcelle « les Championnes »

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Ramseier remercie la Municipalité pour sa réponse et pour le retrait du préavis N°14/2018-2019.

9. Faisabilité d'une étude de fusion des quatre communes du Cercle

Le Syndic revient sur la conclusion du document reçu par lequel les quatre Municipalités demandent à leurs Conseillers communaux s'ils sont d'accord de faire un sondage auprès de la population ou non.

Le Président ouvre le débat.

Mme A. Gillieron trouve très clair et détaillé concernant l'état de réflexion autour des fusions. Elle relève que ce document fait apparaître beaucoup d'informations qui vont toutes dans le même sens et qui rapportent très clairement les motifs de l'opposition des Municipalités quant à l'entreprise d'une étude de fusion aujourd'hui. Cependant elle trouve que paradoxalement le dernier paragraphe n'est pas clair. Sur la forme elle invite la gouvernance à être très claire lorsqu'elle dit oui et également très claire lorsqu'elle dit non et à assumer ses choix ce qui n'est pas le cas dans ce dernier paragraphe. Selon elle, il s'agit d'une question de diplomatie de vouloir faire ce sondage qui semble paradoxal par rapport à la clarté de l'opposition aujourd'hui à cette étude de fusion.

Le Syndic répond que la Municipalité est intéressée à avoir l'avis du Conseil communal afin de savoir si le Conseil et la Municipalité vont dans le même sens ou s'il y a vraiment deux opinions totalement différentes.

Mme A. Gillieron remercie la Municipalité pour la clarté de ce message et invite tout le monde à refuser le sondage.

M. Ph. Mercier revient sur le peu de fiabilité des sondages et des pétitions paraissant dans la presse, lesquels sont souvent signés par des personnes non habilitées à voter dans la commune de Chardonne. Il recommande également de refuser le sondage.

M. B. Marmy remercie la Municipalité d'avoir pris en compte la demande d'étude concernant les avantages et inconvénients d'une éventuelle fusion entre les quatre communes du cercle. Il regrette que le message des quatre Municipalités développe uniquement les désavantages et pense qu'il est important de mener cette réflexion pour le bien de Chardonne, pour son avenir et ses générations futures. **M. B. Marmy** revient sur une étude menée en 2013 par EMIS Trend qui laissait apparaître que 56% des chardonnerets interrogés s'étaient déclarés en faveur d'une fusion ou d'un renforcement des collaborations entre les quatre communes du cercle. Aujourd'hui les quatre Municipalités proposent de laisser la liberté à nos concitoyens de s'exprimer à ce sujet. Les Conseils communaux de Corseaux et de Jongny se sont déjà prononcés favorables à une large majorité. Selon **M. B. Marmy**, s'agit d'un acte démocratique important qui n'est nullement un engagement pro-fusion. Il invite le Conseil communal à accepter le sondage auprès de nos concitoyens.

M. H. Wernli remercie les Municipalités qui ont travaillé sur ce projet. Au vu du rapport, il conçoit que les communes ne soient pas prêtes pour cette démarche. Il salue toutefois les Municipalités d'avoir laissé le champ ouvert en consultation afin de permettre au Conseil communal de s'exprimer ce qui est précisément une démarche démocratique. Il serait favorable à un tout-ménage, sans que ce soit une votation afin de permettre aux citoyens de donner leur point de vue.

Mme E. Besson Verdand intervient en disant que s'il y a consultation, cela doit être une consultation informée. Il s'agit d'une grosse démarche avec des frais à engager sans qu'il n'y ait une réelle volonté.

Selon **M. B. Marmy** il s'agit effectivement d'une démarche importante qui n'est, à son avis, pas si compliquée que ça du fait que les arguments pour et contre sont connus. Selon lui il n'y a plus qu'un travail de mise en forme et d'envoi. Si un sondage était effectué cet automne, ce serait pour mener une réflexion autour de ce sujet au début de la prochaine législature ce qui laisse du temps pour mettre les choses en place de manière correcte et pouvoir ensuite travailler cela sur une législature entière.

M. Ph. Mercier revient sur une récente commission qui a étudié le principe de fusion des dix communes. Le dossier a coûté CHF 600'000.-. Il ne souhaite pas recommencer. Selon lui les Conseillers communaux représentent la population et doivent décider.

M. G. Stergiou intervient pour dire que selon lui une fusion à dix communes ce n'est pas pareil qu'une fusion à quatre communes. Il dit ne pas pouvoir se prononcer du fait que tous les arguments ne sont pas connus. Il souhaiterait une étude, avec des coûts raisonnables, afin de pouvoir se prononcer en connaissant précisément tous les points positifs et négatifs.

Le Syndic revient sur le rapport datant de trois ans en arrière, lequel comportait aussi une conclusion sur les petites fusions. Ce dernier était plutôt négatif quant aux résultats des fusions.

Mme A. Gillieron souhaite ajouter qu'il n'y a pas que séparation ou fusion et qu'actuellement il y a énormément de travaux de partenariat entre les communes qui ne sont pas négligeables.

La discussion étant terminée, **Le Président** passe à la votation pour l'acceptation du sondage auprès de la population.

Le Conseil communal refuse de faire un sondage auprès de la population à la majorité

10. Motions et postulats

M. P. Decorvet dépose une motion intitulée « Demande à la municipalité d'étudier le projet de transformation de la Grande Salle de Chardonne, la création d'un accueil parascolaire et la réaffectation de la parcelle La Championne » et la lit.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Le Syndic souhaite expliquer qu'actuellement l'accueil parascolaire est compliqué (trop petit) et que la Municipalité va devoir trouver une solution provisoire sachant que le projet de la Grande Salle et le PAC Lavaux risquent de prendre encore des années avant d'aboutir. Cependant il prend note de cette motion.

M. Y. Vallotton dit que le canton a l'habitude de recevoir des projets assez avancés ce qui leur permet d'aller de l'avant dans leurs réflexions et leurs prises de décisions. Selon lui la parcelle « La Championne » est un lieu idéal et il sait qu'il y a un manque certain pour l'accueil parascolaire. Il pense que s'il y avait un projet réel et bien travaillé sur cette parcelle, cela permettrait de faire pression sur le canton en faisant ressortir l'impossibilité de trouver d'autres solutions que de bâtir sur « La Championne » et ainsi faire pression pour que les choses avancent.

Le Syndic répond que clairement non ! Ce n'est pas avec une parcelle de 5'000 m² de Chardonne qu'on peut faire pression sur un plan d'affectation cantonal. Ce plan d'affectation cantonal sera mis à l'enquête au mois de septembre, puis il y aura des levées d'opposition à traiter. Sachant qu'aujourd'hui on ne peut pas planter un clou dans les vignes, même en faisant pression on ne pourra toujours pas planter un clou ! La seule chance d'arriver à faire passer ce projet est l'échange de parcelles. Lorsque cela aura passé au PAC Lavaux, là on pourra faire un PPA et là on pourra faire pression. Quand ce sera des compétences communales. Aujourd'hui c'est de compétence cantonale, ce sera des levées d'opposition qui seront faites au Grand Conseil donc on a beau dire qu'on a besoin d'un accueil parascolaire ils n'iront pas plus vite avec le PAC Lavaux pour lever les oppositions. Il rappelle que l'échange des parcelles est discuté depuis les années 1990.

Mme E. Bosson Verdan regrette la décision de la Municipalité d'abandonner le préavis N° 14/2018-2019. Elle pense que dans 5 à 6 ans rien n'aura bougé, que l'on n'aura ni accueil parascolaire ni Grande Salle, uniquement des solutions provisoires et que ce retrait est comme si on gelait le projet. Elle aurait préféré une prise de risques avec un aménagement qui soit modulable composé de salles qui puissent être réaffectées par la suite selon les besoins. Elle exprime sa déception.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** relit la motion et passe au vote.

**Mise aux voix la motion est acceptée à la majorité
(33 voix pour, 3 avis contraire, 4 abstentions)**

11. Elections statutaires

a) Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

M. J-Ph. Neyroud, au nom du CSP, propose **M. Baptiste Marmy** pour le poste de Président du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **M. Baptiste Marmy est élu par 36 voix, 4 bulletins blancs.**

Le président le félicite pour son élection.

b) Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Mme Catherine Marclay, pour le GCI, propose **Mme Anne Gillieron** pour le poste de 1^{er} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Anne Gillieron est élue par 37 voix, 3 bulletins blancs.**

Elle est félicitée pour ce résultat.

c) Election du 2^{ème} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

M. Fabrice Ducret propose, pour le PLR, **Mme Anne Ducret**, pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Anne Ducret est élue par 38 voix et 2 bulletins blancs.**

Elle est félicitée pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, **Le Président**, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d) Scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

sont élus à l'unanimité :

M. David Birchler (PLR)
Mme Catherine Marclay (GCI)

e) Scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

sont élus à l'unanimité :

M. Heinz Wernli (GCI)
M. Marcel Currat (PLR)

Le Bureau du Conseil communal 2019-2020 sera donc composé de :

| | |
|--|-------|
| M. Baptiste Marmy, président | (CSP) |
| Mme Anne Gilliéron, 1 ^{ère} vice-présidente | (GCI) |
| Mme Anne Ducret, 2 ^{ème} vice-présidente | (PLR) |
| M. David Birchler, scrutateur | (PLR) |
| Mme Catherine Marclay, scrutateur | (GCI) |
| M. Heinz Wernli, scrutateur suppléant | (GCI) |
| M. Marcel Currat, scrutateur suppléant | (PLR) |
| Mme Valérie Schnyder, secrétaire | |

f) Commission de gestion pour l'exercice 2019 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à l'unanimité :

| | |
|-------------------------|-------|
| M. Patrick Mayor | (GCI) |
| M. Jean-Philippe Jobé | (GCI) |
| Mme Maria Alice Reymond | (CSP) |
| M. Pascal Décorvet | (CSP) |
| Mme Aude Genton | (PLR) |
| M. Yann Kreps | (PLR) |
| M. Pierre-Alain Maïkoff | (PLR) |

g) Commission des finances pour 2019-2020 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à l'unanimité :

| | |
|------------------------------|-------|
| Mme Emmanuelle Besson Verdan | (GCI) |
| M. Pierre-Yves Tribolet | (GCI) |
| M. Yannick Vallotton | (CSP) |
| M. Michel Turin | (CSP) |
| M. Josef Troxler | (PLR) |
| M. Jürg Staub | (PLR) |
| Mme Anne Ducret | (PLR) |

h) La secrétaire

est présentée par le Bureau du Conseil communal et après un vote à bulletin secret, Mme Valérie Schnyder est nommée à l'unanimité.

Elle est félicitée pour ce résultat.

12. Communications du Bureau du Conseil communal

/

13. Communications de la Municipalité

Le Syndic

Transports publics durant la fête des vigneronns :

Durant la fête des vigneronns, les transports publics avec le MVR seront gratuits à certaines heures de la journée entre Vevey et Chardonne.

Concernant le funiculaire, il y a encore des discussions en cours pour la gratuité des transports durant cette même période.

Mme A. Flückiger

Accès au chemin à l'ouest du collège :

En réponse à la question qui avait été posée au dernier conseil. Après vérification, il n'y a pas de servitude pour piétons. L'accès à la pétanque reste possible à bien plaisir. Un triangle va être rajouté pour la visibilité de la chaîne afin d'éviter des accidents.

Place de parc devant l'ancienne poste :

La place de parc de l'ancienne poste va être changée. Il s'agira d'un régime de 30 minutes, comme la place adjacente.

Sapeurs-pompiers volontaires :

L'ASR manque de sapeurs-pompiers volontaires. Une baisse des effectifs est observée.

M. G. Cavin

Traitement des vignes communales :

Suite aux questions de **Mmes E. Besson Verdan et Z. Philipona** du 7 décembre 2018 concernant le traitement des vignes communales avec des produits biologiques, un rapport détaillé est lu aux Conseillers communaux et mis à disposition des personnes intéressées. (document annexé)

Mme E. Neyroud

Chantier rue du Village 5-7 :

La fin du chantier avait été annoncée à fin juin 2019. Il y a un peu de retard dû à des imprévus. La remise des clés se fera le 15 juillet 2019. La Municipalité se réjouit de voir très bientôt ces locaux ouverts.

M. J-L. Ducret

Sécurité informatique :

Comme annoncé précédemment, la Municipalité souhaite mettre en place un serveur sécurisé afin d'anticiper les nouvelles normes informatiques qui vont arriver du canton. Aujourd'hui c'est fait, le serveur est sécurisé et chaque Conseiller aura accès à une boîte sécurisée où des dossiers pourront être mis et consultés. L'accès se fait soit à travers le site de la commune soit avec une application à télécharger. Les Conseillers intéressés peuvent venir chercher auprès de la Secrétaire leur mot de passe personnel accompagné d'une marche à suivre.

14. Propositions individuelles

Caveau fête des vignerons :

M. Ph. Rosset explique qu'un petit groupe de figurants de Chardonne - Jongny a décidé d'ouvrir un caveau éphémère durant la fête des vignerons. Le but est de donner une bonne image de notre région aux visiteurs de la fête en axant la communication sur Chardonne, la qualité et la diversité de ses vins et de ses produits du terroir. Une association a été créée. Aujourd'hui il y a 172 membres inscrits et 13 vignerons de Chardonne. Dans le caveau on pourra y déguster 13 chasselas de Chardonne et 13 spécialités. Au niveau des produits du terroir il y aura également l'armoire à brume (Forel) qui propose différents produits fumés.

Ce caveau (le 1803) se situera à la rue du Lac 23 à Vevey dans les locaux de Naef. Il sera ouvert à partir du 11 juillet à 11h, jour de l'inauguration durant laquelle M. Jérôme Aké Beda fera un petit discours, jusqu'au 16 juillet. Dès le 17 juillet, le gérant reprendra la gestion du caveau durant toute la fête des vigneron.

Centenaire du Chalet Butticaz :

M. M. Currat souhaite remercier et féliciter la Municipalité pour l'organisation du centenaire du Chalet Butticaz. Il remercie aussi la jeunesse du Pressoir ainsi que le personnel communal pour leur engagement.

Route de Beaumaroché :

Mme C. Neyroud souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur la route de Beaumaroché. Des potelets ont été mis après la forêt mais rien n'a été fait dans la forêt. En effet, régulièrement des voitures se parquent ce qui rend la bande jaune inaccessible pour les piétons et même le trottoir, tout neuf, est parfois bouché. Ces véhicules parqués dans la forêt posent problème d'un point de vue sécuritaire du fait que les gens sont obligés de marcher sur la route.

Mme A. Flückiger lui répond qu'elle va se renseigner et apportera une réponse lors d'un prochain conseil.

Chemin des Roches :

M. Ph. Mercier s'interroge sur la disparition du troisième potelet qui a été posé devant chez lui et qui permettait un réel ralentissement des véhicules empruntant ce chemin.

Mme A. Flückiger lui répond que le potelet manquant a été retrouvé au bord de la route. Elle a contacté la voirie afin de remettre le potelet en place au plus vite.

Billets pour la Fête des Vignerons :

M. Ph. Mercier revient sur la décision qui avait été prise d'offrir une place assise pour la Fête des Vignerons à tous les Conseillers communaux en même temps que le personnel de la Commune le 8 août prochain. Il souhaiterait voir une liste des personnes qui se sont inscrites auprès de la Secrétaire. Il voudrait savoir si ces billets ont été agréés et s'ils ont été reçus quelque part.

Le Syndic demande au Bureau du Conseil qui gère ces inscriptions de bien vouloir donner une liste définitive d'ici à la fin du mois de juin afin de pouvoir disposer des billets qui n'ont pas été pris.

Le Président lit la liste des personnes qui se sont inscrites pour l'obtention d'un billet.

M. B. Marmy est surpris qu'après 9 mois certaines personnes ne se soient pas encore inscrites pour ces billets et propose que le Président donne une date proche comme ultime délai pour s'inscrire afin de pouvoir transmettre une liste définitive à la Municipalité. Selon décision prise au Bureau du Conseil et transmise en séance de Conseil, chaque Conseiller ne peut obtenir qu'un seul billet. Il propose de ne pas revenir sur cette décision.

Le Président annonce un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} juillet, date à laquelle la liste définitive sera transmise à la Municipalité.

Le Syndic rappelle une nouvelle fois que 50 billets ont été mis à la disposition des Conseillers Communaux, que ces 50 billets peuvent être offerts et que la Municipalité souhaite uniquement une liste des personnes auxquelles des billets doivent être remis. Les billets restants retourneront à la Municipalité.

Chantier rue du Village 5-7 :

M. Ph. Mercier s'étonne de la longueur des travaux à la rue du Village 5-7. Selon lui, **M. Ph. Verdan** qui a été engagé le 31 janvier a cessé son précédent travail afin d'être disponible. Ce dernier aurait rencontré du personnel, promis en engagement et le chantier s'éternise. **M. Ph. Mercier** revient sur une séance d'il y a deux ans en arrière qui estimait la durée des travaux à 6-8 mois. Il espère que c'est le dernier Conseil qui aura pour sujet les travaux de ce chantier. Il s'interroge sur un éventuel dédommagement de **M. Ph. Verdan** qui attend depuis des mois.

Mme E. Neyroud lui fait part de son étonnement quant à ces remarques négatives. Selon elle, le planning est tenu au jour le jour. Les imprévus dans les chantiers sont habituels, surtout dans les travaux de transformation. La Municipalité constate deux semaines de retard sur la fin de ce chantier. **M. Ph. Verdan** est au courant. La Municipalité a pris note de ses remarques et de ses souhaits. Selon elle, les remarques de **M. Ph. Mercier** sont difficilement compréhensibles sachant qu'il n'y a que deux semaines de retard. Elle rappelle avoir annoncé ce soir au Conseil communal que la remise des clés se ferait le 15 juillet prochain. Il ne sera donc plus question de ce sujet lors des prochaines séances.

Développement durable :

M. Y. Vallotton revient sur la séance du 7 mai dernier organisée avec **Mme E. Besson Verdan** qui avait pour but d'échanger autour de quatre thèmes principaux tirés des ODD (objectifs de développement durable) qui en contiennent dix-sept. Cette séance leur a permis de récolter des idées et de partager autour de ces thèmes. Une quinzaine de personnes étaient présentes. Cette expérience va être réitérée avec quatre autres grands sujets. Une invitation sera envoyée autour du mois de septembre.

Téléviseur dans le hall d'entrée de la Maison de Commune :

M. Y. Vallotton se demande s'il est bien utile de laisser ce téléviseur allumé toute la nuit et s'il n'y a pas moyen de le couper entre 22h et 6h du matin.

Le Syndic répond que c'est une bonne remarque.

Sentier de Péroset :

M. B. Marmy a constaté une fuite d'eau sur ce sentier, problème qui dure depuis plusieurs mois au niveau du chemin qui est en gravillon juste après les villas. Cette fuite d'eau commence à creuser des sillons sur le chemin en gravillons et à l'abîmer. De plus, l'hiver dernier c'était une patinoire à cet endroit-là.

Mme A. Flückiger lui répond qu'ils ont connaissance du problème qui provient d'une source d'eau en amont. La régie qui est propriétaire de la parcelle a été contactée et des discussions sont en cours pour régler ce problème au plus vite.

S'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Président, **M. J-M. Ducret** remercie tous les Conseillers pour leur participation active afin de faire avancer la commune, la Municipalité pour toutes ses réponses, l'administration communale qui l'a soutenu dans des moments difficiles sans secrétaire, il remercie également la nouvelle secrétaire et souhaite à tout le monde un magnifique été.

La parole n'étant plus demandée, **M. J-M. Ducret** clôt la séance à 21h25.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Ducret

Valérie Schnyder



- Annexes :
- Copie de l'amendement du Préavis 13/2018-2019
 - Copie de la motion présentée
 - Copie des réponses aux questions de Mmes E. Besson Verdand et Z. Philipona concernant le traitement des vignes communales

Amendement du Préavis

13/2018-2019 concernant
le cimetière de Chardonne.

Les signataires de cet amendement
demandent de revoir le revêtement
et l'ensemble du réaménagement
de l'allée centrale. Le but étant
d'éviter le goudronnage de cette
zone.

J.-Ph Mourou

Aude Genet


C. Marclay


Carine Neyroud


Marcel Currat

Les Conseillers Communaux de Chardonne
en signatures

Chardonne, le 20 juin 2019

Monsieur Jean-Marc Ducret
Président du Conseil Communal de
Chardonne

Monsieur le Président du Conseil,

Selon le règlement du conseil communal de Chardonne, nous vous prions de prendre note et d'agender au conseil communal de mardi 25 juin 2019 la motion intitulée :
Demande à la municipalité d'étudier le projet de transformation de la Grande Salle de Chardonne, la création d'un accueil parascolaire et la réaffectation de la parcelle « La Championne ».

Motion

Objets concernés

Le projet de transformation de la Grande Salle de Chardonne.

La création d'un accueil parascolaire.

La réaffectation de la parcelle « La Championne ».

Développement de la motion.

Les avis divergent quant à la pertinence de l'actuel étude de la grande salle et l'intégration du parascolaire dont voici la synthèse des avis.

- Les locaux et installations de la grande salle doivent être destinés en priorité aux prestations qui lui sont directement liées, notamment les spectacles, les activités sportives et culturelles, les sociétés locales, etc.
- L'intégration de l'accueil parascolaire va nuire au bon fonctionnement de la grande salle, sans pour autant offrir un lieu d'accueil idéal (p.ex. aménagements extérieurs, trajet, etc).
- Le potentiel constructif de la parcelle la Championne offre des opportunités pour le bâtiment scolaire et pour l'espace parascolaire. Cette proximité permettrait de relier physiquement l'école au parascolaire.

Motion

Au vu de ce qui précède et afin de mettre en place une stratégie globale pour répondre d'une part aux besoins scolaires et parascolaires et d'autre part aux besoins d'assainissement de la grande salle; nous proposons de soumettre à la Municipalité la motion suivante :

1. Réaliser une étude des besoins et des attentes pour la grande salle avec une consultation des usagers, des sociétés locales, des groupements et des conseillers communaux ; prise en compte au moyen d'un sondage questionnaire auprès de ces personnes afin de récolter tous les points de vue, besoins et attentes. Selon besoin une ou des commissions spécifiques pourront être mise en place.
2. Réaliser une étude de faisabilité pour la réaffectation de la parcelle la Championne au moyen d'un plan partiel d'affectation (PPA); trouver et proposer l'optimisation idéale, du point de vue délai.
3. Réaliser une étude de faisabilité pour trouver une solution provisoire satisfaisante pour les enfants et les professionnels avant le projet sur la parcelle de la Championne. Trouver et proposer des variantes optimums, tant du côté des conditions d'autorisation que financier.

Dépôt de la motion par les Conseillés :

Jean-Pierre Ramseier



Pascal Decorvet



Carine Neyroud



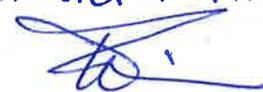
Baptiste Marmy



Joey Horacsek



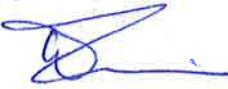
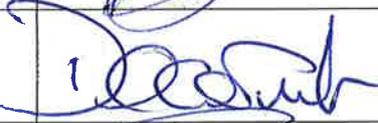
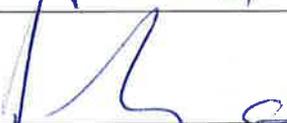
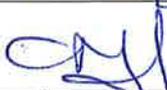
Michel Turin



Cette motion est également soutenue par les conseillers selon liste avec signatures en annexe.

**Liste des conseillers soutenant la motion déposée au conseil communal de
Mardi 24 juin 2019 et intitulée :**

*Etudier le projet de transformation de la Grande Salle de Chardonne, la création d'un
accueil parascolaire et la réaffectation de la parcelle « La Championne ».*

| Nom | Prénom | Signature | Date | Partis |
|----------|---------------|--|----------|--------|
| Ramseier | Jean Pierre |  | 23.06.19 | CSP |
| Horocsek | Joey |  | 23.06.19 | CSP |
| Turin | Nidel |  | 25.06.19 | CSP |
| Marmy | Baptiste |  | 25.06.19 | CSP |
| Neyraud | Jean-Philippe |  | 25-06.19 | CSP |
| Groves | Bernard |  | 25.06.19 | CSP |
| Neyraud | Johas |  | 25.06.19 | PLR |
| Birchia | David |  | 25.06.19 | PLR |
| MOREL | Delphine |  | 25.6.19 | PLR |
| Troxler | Josef |  | 25.6.19 | PLR |
| MAIKO FP | Pierre Alex |  | 25.6.19 | PLR |
| Krebs | Yann |  | 25.06.19 | PLR |
| DESJURST | Rosval |  | 25.6.19 | CSP |
| Rosset | Philippe |  | 25.6.19 | PLR |
| Sanz | Fred |  | 26.6.19 | PLR |
| NEYROUD | Carine |  | 25.6.19 | CSP |

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE MMES BESSON VERDAN ET PHILIPONA DU 7 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES VIGNES COMMUNALES AVEC DES PRODUITS BIOLOGIQUES

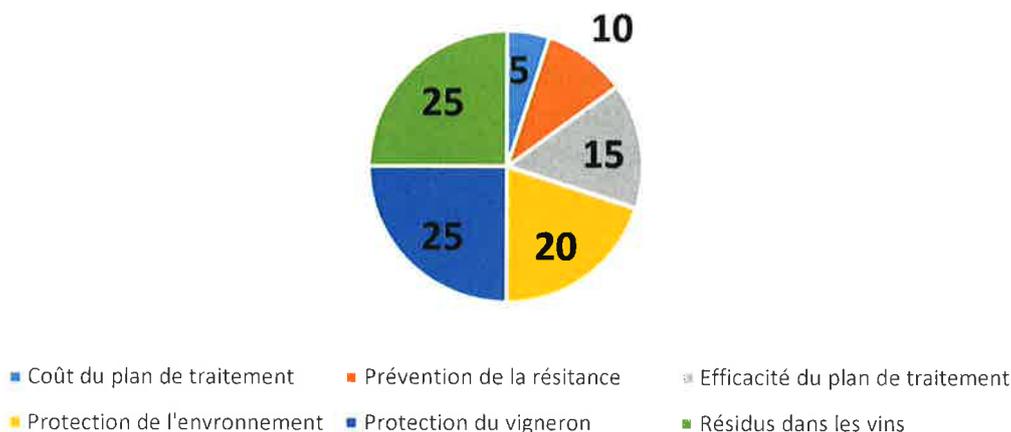
D'une manière générale, en Suisse, plus de 85% de la surface viticole est cultivée selon le cahier des charges spécifique de la Production Intégrée (PI). Le reste des exploitations se partage entre des producteurs biologiques (2% de la surface) et des vigneron·ne·s n'adhérant pas à la PI.

Le nombre d'applications phytosanitaires annuelles est généralement plus élevé en culture bio qu'en PI. Par exemple, en 2016 (lors de l'attaque de mildiou), les vigneron·ne·s Bio de Lavaux ont fait jusqu'à 5 passages de plus, ce qui a entraîné entre autre un tassement du sol, des nuisances sonores et un usage de carburant plus important lié à la motorisation.

Les vigneron·ne·s de Lavaux ont décidé depuis début 2016 d'appliquer exclusivement des produits homologués bio avec l'hélicoptère.

Plan de traitement des vignes de la commune de Chardonne

Importance en % des facteurs pris en compte pour
l'élaboration du plan



L'élaboration d'un plan de traitement est un équilibre complexe qui prend en compte plusieurs paramètres. Il est possible de favoriser certains facteurs par rapport à d'autres.

Dans le cas de la commune de Chardonne, la priorité a été axée sur un faible risque de résidus dans les vins ainsi que la protection du tâcheron.

L'utilisation de produits phytosanitaires est susceptible de laisser des résidus dans les denrées alimentaires. Dans le plan de traitement de la commune de Chardonne, un maximum de 3 résidus décelables a été défini.

Pour vérifier le comportement du plan, la commune de Chardonne a fait analyser la réserve communale 2018 auprès de la Fédération suisse pour le développement d'une viticulture (VITISWISS). Aucun résidu n'a été décelé.

En début d'année, nous avons fait une analyse du sol de toutes nos parcelles. Les résultats sont conformes aux directives fédérales viticoles pour une biodiversité naturelle (PER).

Le choix des produits est fortement orienté pour protéger la santé du vigneron. Les substances utilisées sont parmi les moins nocives à disposition. Toutes les matières actives utilisées sont également autorisées au sein de l'UE.

La protection de l'environnement est également prise en considération. D'une part, seul des produits avec une distance minimale des eaux de surfaces sont utilisés. D'autre part, toutes les substances présentes vis-à-vis de la faune ont un risque limité.

La vigne nécessite malheureusement une protection contre plusieurs maladies fongiques. Le mildiou et l'oïdium sont de redoutables champignons qui peuvent détruire l'ensemble de la vendange.

Pour obtenir une lutte efficace, les aspects de la performance du plan et d'une stratégie prévenant les risques de résistances sont des facteurs importants. Il est utile de mentionner qu'à partir de la fin du mois de juin, seul des produits biologiques sont employés.

Finalement, le coût du programme est aussi pris en compte.

Tous ces facteurs ont été combinés pour tenter d'obtenir le meilleur compromis.

Au vu de ce qui précède, et de la constatation qu'il n'y a aucun résidu de produits phytosanitaires dans la réserve communale de 2018, nous allons poursuivre le traitement de nos vignes selon le cahier des charges de la PI.